

Questions orales

On lui a demandé si la situation en ce qui concerne les droits de la personne jouerait un rôle au moment de décider quels programmes d'aide seraient touchés par les compressions budgétaires. Elle a répondu que l'examen des questions relatives aux droits de la personne que le gouvernement s'est engagé à faire aurait lieu plus tard dans l'année, soit en octobre ou en novembre.

C'est ce qu'a déclaré le ministre des Relations extérieures. Cela ne ressemble pas du tout aux allégations faites par la députée. Ce que la ministre a dit est tout à fait conforme non seulement aux déclarations et aux actes du gouvernement au Sommet de la francophonie et ailleurs, mais aussi aux recommandations d'un comité tripartite de la Chambre.

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DANS LE SECTEUR DE
LAIDE EXTÉRIEURE

Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, compte tenu des énormes compressions budgétaires dans le secteur de l'aide extérieure et compte tenu du fait que le gouvernement a promis de rendre l'aide extérieure plus efficace, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement fera immédiatement du respect des droits de la personne un critère pour accorder de l'aide à un pays étranger?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que la députée est plus habituée à traiter de questions qui sont vieilles de 29 ou 30 ans. Elle nous demande de prendre cette mesure immédiatement. Nous l'avons fait l'an dernier.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE CONTRAT DE FOURNITURE D'ORDINATEURS—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence du ministre, ma question s'adresse au ministre suppléant responsable de la Société canadienne des postes. Le ministre et le gouvernement connaissent les très graves allégations qui circulent et la dépêche de la Presse canadienne selon laquelle le conjoint de fait du directeur de la Division des contrats de biens et de services de Postes Canada aurait reçu un contrat lucratif de 8 millions de dollars pour fournir des ordinateurs à la Société.

Vu que ces renseignements sont connus de la presse et d'autres depuis quelques semaines maintenant, le gouvernement a-t-il eu l'occasion d'étudier l'affaire et peut-il faire un rapport à la Chambre sur ces graves allégations?

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, oui, nous avons été en communication avec la Société canadienne des postes qui nous a informés qu'elle a, comme on pouvait l'espérer, un ensemble bien précis de directives sur les conflits d'intérêts. On me dit que, dans ce cas, les directives ont été, comme toujours, suivies à la lettre.

Mme Coppins: Dans ce cas, il faudra les réécrire.

[Français]

ON DEMANDE SI LA LIGNE DIRECTRICE DES CONFLITS
D'INTÉRÊT A ÉTÉ SUIVIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre suppléant responsable de la Société canadienne des postes. Nous savons, selon la réponse que le ministre vient de nous donner, que la ligne directrice de conflits d'intérêts semble être suivie dans le moment. Est-ce que le ministre ou le gouvernement a vérifié si la ligne directrice des conflits d'intérêts avait bel et bien été suivie au moment où le contrat en question a été octroyé, pas aujourd'hui?

• (1200)

[Traduction]

L'hon. William C. Winegard (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, on me dit que non seulement Postes Canada a de bonnes directives concernant les conflits d'intérêts, mais en plus que, dans ce cas particulier, la Société donne un bon exemple de la façon de procéder en affaires.

M. le vice président: Le député de Moose Jaw—Lake Centre peut poser une seule question.

* * *

L'AGRICULTURE

LES ENTENTES FÉDÉRALES—PROVINCIALES DE
CONSERVATION DES SOLS

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le 3 mai dernier, le ministre a dit à la Chambre qu'il n'avait pas encore signé l'entente sur la conservation des sols et de l'eau avec le gouvernement de la Saskatchewan parce qu'il voulait s'assurer qu'elle satisfasse à tous les critères. Les ententes avec la Saskatchewan ainsi que l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick sont sur le bureau du ministre et attendent sa signature. Aucune négociation n'est en cours à l'heure actuelle. En fait, les gouvernements provinciaux ont reçu les approbations définitives. À quels critères le ministre faisait-il allusion et quand ces ententes seront-elles signées?